



République Française – Département de la Sarthe  
**MAIRIE DE SAINT MARS D'OUTILLÉ**  
Tél. : 02 43 42 74 38 – 02 43 42 76 12  
E-Mail: [sg.st.mars.outille@gmail.com](mailto:sg.st.mars.outille@gmail.com)

**Mesdames et Messieurs  
Les Membres du Conseil Municipal**

Objet : Convocation à une réunion publique du Conseil Municipal

Saint Mars d'Outillé, le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Madame, Monsieur,

En application de l'article 4 du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera **Vendredi 5 juin, à 18h00 en mairie.**

**Cette réunion, dont la date est impérative et définie par le décret précité, a pour objet d'élire les 5 délégués titulaires et 3 suppléants de la commune en vue des élections sénatoriales. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 en préfecture de la Sarthe.**

**Vous trouverez en pièce jointe l'arrêté préfectoral pris en date du 26 mai 2026.**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Election des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.**
- 2. Horaires pour la rentrée des classes 2026/2027 pour les deux écoles.**

Je vous prie de croire, **Cher(e) Collègue**, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Maire,  
Laurent HUREAU**

